

## ***Mairie de SAINT-ANDRE-LE-COQ***

*Membre de la Communauté de Communes "Plaine Limagne"*

---

Code postal: 63310

Tél: 04.70.58.90.26.

e-mail : mairie.saintandre63@wanadoo.fr

### ***AU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2022***

Réuni sous la présidence de Dominique BUSSON, Maire, le Conseil a pris les délibérations suivantes :

- PLUiH : Un débat a été engagé au sein du conseil municipal concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable intercommunal dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat. Le Conseil remarque que ce document fait la part belle aux 3 centres bourgs avec le Programme Petites Villes de Demain non en adéquation avec la mobilité douce préconisée par ce même document et il demande le maintien des 37 logements initialement prévus et une redistribution des constructions non utilisées par les autres communes.
- Taxe d'Aménagement : la commune va devoir délibérer d'ici la fin de l'année 2022 pour reverser à la Plaine Limagne une partie de la taxe d'aménagement perçue. Il sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le taux de 3.00 % afin de compenser cette perte de revenue.
- Travaux agricoles terrains communaux : le Conseil Municipal choisit l'entreprise ETA Remondin pour effectuer les travaux agricoles sur les terrains communaux en lieu et place de l'entreprise de VAUTRIN qui a fait part de sa décision d'arrêter.
- Centre de Loisirs : une réflexion est engagée sur une modification du règlement d'utilisation du Centre de Loisirs.
- Economies d'énergie : seules les guirlandes de Noël seront installées et la période d'illuminations sera réduite.
- Questions diverses : une subvention complémentaire de 200 € est attribuée à la Société de chasse pour l'organisation du 100<sup>eme</sup> anniversaire de sa création.